



Compte-rendu de la Commission Locale de Développement Rural Jeudi 24 février 2022

Membres de la CLDR :

- Présents : 22 personnes : Cédric AMETOENYENOU, Anisa ARBIB, Nicolas BLERET, Fernand BROCAL, Christine COLLIGNON, Albert DEFRANCE, Michel DEHAUT, Aline DEVILLERS, Hélène FASTRÉ, Cécile L'HOIR, Kathy LUTS, Vincent MARQUET, Danielle PAWLINA, Gilbert RIGA, Pierre ROSOUX, Xavier SERVAIS, Jean THONNART, Magali VAN DE PUT, Nathalie VANHAMME, Philippe WANET, François WAUTELET.
Invité : Aymeric MARQUET (souhait d'adhésion comme membre).
- Excusés : 9 personnes : Raymond BOROWIAK, Séverine BOUCHAT, Nicolas DOCQUIER, Didier GOETHALS, Caroline LIEBRECHTS, Marie MANGUETTE, Julien MATHIEU, Patrick MISSAIRE, Jean-François RAVONE.

Pour la Commune (Service Cadre de Vie) : Cécile CHARLIER

Pour l'ADL : Julian ELIAZAR

Pour la FRW : Aurélie VANDEBERG

Ordre du Jour

- Bilan composition CLDR et fonctionnement - approbation du nouveau Règlement
- Présentation du rapport annuel et discussion et information sur les projets en cours (sablrière, maison rurale, pôle jeunesse, ...)
- Présentation du projet du presbytère retravaillé suite à la consultation du 2 décembre
- Préparation des projets à venir (réseau mobilité douce ...)

Le PV de la dernière réunion CLDR du 10 juin 2021 est approuvé.

Un bingo est organisé pour reprendre contact après cette longue période liée à la crise sanitaire qui a impacté les rencontres en présentiel. Nathalie Van Hamme est l'heureuse gagnante.

1. Bilan composition CLDR et fonctionnement – règlement d'ordre intérieur

Le règlement d'ordre intérieur avait été envoyé aux membres préalablement à la réunion. Il est présenté en accentuant sur les modifications par rapport à l'ancien règlement :

- 1 **quorum** de 50 % de présences parmi le quota « citoyens non élus » sera requis pour les réunions décisionnelles. Sinon une deuxième réunion est convoquée avec les mêmes points à l'ordre du jour et la CLDR peut délibérer quel que soit le nombre de présents ;
- Les décisions se prennent au **consensus**, en cas d'impossibilité, un vote peut être organisé à la majorité simple (>50%) des membres présents (si 50-50, la voix du Président est prépondérante) ;

- Les personnes qui ont un **intérêt privé** en lien avec une décision ne peuvent voter ;
- Des candidats non retenus pourront être versés sur une **réserve** ;
- Sont **réputées démissionnaires** les personnes absentes 3 X de suite et les personnes absentes à plus de 75% des réunions plénières sur les deux dernières années ;
- La CLDR se réunit à l'initiative du Président ou à l'initiative d'un tiers des membres avec invitation 10 jours ouvrables avant la date de réunion ;
- En cas d'absence du président, la Commission désigne un président de séance ;
- Approbation du PV précédent à chaque séance ;
- Article lié au RGPD (droit à l'image)

Après présentation, voici les remarques formulées :

- *Gilbert demande qu'on corrige la date d'installation de la CLDR (octobre 2015 et non 2019 qui est en effet la mise à jour de la composition).*

Avec intégration de cette remarque, la CLDR n'émet aucune objection à sa validation.

2. Rapport annuel 2021 et information sur les projets en cours

Seules les annexes 1-4 et 5 ont été complétées et sont présentées, vu que les projets pour lesquels la commune reçoit un subventionnement ne sont pas encore en phase d'exécution de travaux.

Annexe 4 – Composition et rencontres CLDR 2021 :

Vu le nouveau règlement d'ordre intérieur qui exige de tenir à jour régulièrement les présences au sein de la CLDR, ce moment du rapport annuel est l'occasion de faire le bilan sur la présence des membres depuis la dernière commission en juin 2019 :

- 5 démissions et 12 réputés démissionnaires ce qui descend la part citoyenne à 26 membres (quorum = 13 citoyens) ; la part élu de 14 membres devra également être réajustée.
- Aymeric Marquet marque sa demande d'adhésion au groupe.

La CLDR et ses groupes de travail s'est réunie à 4 reprises en 2021 :

- 01/03/2021: CLDR rapport annuel (visio) : 14 présents, 8 excusés
- 6 juin 2021: visite presbytère et suivi des projets : 17 présents et 11 excusés
- 18 octobre 2021: rencontre PCDN Verlaine sur le site de la sablière
- 2 décembre 2021: Groupe de travail presbytère ouvert à la population: 18 participants

7 newsletters ont été réalisées en 2021 pour tenir au courant la CLDR de l'état d'avancement des différents projets et autres actualités. La démarche est appréciée et souhait de continuité.

Annexe 1 – information sur les étapes réalisées en 2021 sur les projets en cours

- FP 0.3. Covoiturage entre villersois : le permis est en cours pour le parking de délestage au niveau de la sortie de l'autoroute, sous l'éolienne.
- FP 1.1. Sablière : réunion avec les pouvoirs subsidiant réalisée en aout 2021 – qualité du projet soulignée – exige une convention avec le SPW et l'agriculteur (droit réel) qui n'a pas encore pu être réalisée – permis pour l'observatoire accordé après péripétie sur des exigences de la Région sur l'emplacement. Les priorités 2022 seront la

réalisation de l'observatoire pour juin 2022, les conventions prouvant un droit réel pour l'accessibilité.

- FP 1.2 Maison rurale de l'entité et Cœur de village (FP 3.3) – la convention pour l'exécution (2^{ème} tranche budgétaire pour les travaux) a été reçue par la commune. Le CSC pour l'adjudication de travaux passe prochainement au conseil communal. L'enjeu 2022 sera de coordonner les projets introduit séparément.
- FP 1.3. Réseau piéton/ vélo : un groupe de travail pour le volet piéton sera mis en place fin mars conjointement avec la CCATm et le conseil consultatif des aînés.
- FP 2.5 Pôle jeunesse : pour rappel ce projet est réalisé en dehors des subsides développement rural. Une convention a été signée avec ECETIA pour mettre en place le projet. En 2021, les rencontres ont eu lieu avec les différents utilisateurs pour définir les besoins.
- FP 3.5. Commission agri-rurale : information via Julian Eliazar des actions réalisées en 2021 sur le suivi des impacts liés aux inondations et actualités par rapport au projet proposé de cube promotionnel. Il doit être revu pour des contraintes techniques d'emplacement. L'ADL en partenariat avec d'autres ADL, FRW et GAL ont menés des rencontres à destination des agriculteurs en février 2022 (agri-clubs). La prochaine réunion de la commission aura pour objectif de réfléchir au projet sur le glanage.
- FP 1.9 Plan de Cohésion social – retour des actions réalisées en 2021 et projetées en 2022.

Quelques compléments d'informations sont demandés par rapport aux différents projets.

Annexe 5 - programmation dans les 3 ans

Les projets du dernier rapport annuel sont assez semblables à celui proposé dans ce rapport, vu le grand nombre de projet déjà engagés et le retard pris dans certains projets.

Année 2022

1.1. Sablière	192.995€ (estimation suite à la dernière réunion de coordination en septembre 2021)	PWDR	100%
		DR	80%
		Espaces verts	65%
1.2. Maison rurale	2.673.144, 52€ (TVAC) Stade projet définitif (augmentation du budget suite aux coûts des matériaux)	DR	80% + 50%
3.3 Cœur de village		FWB	50%
1.3. Réseau de déplacement doux – Etude	35.000€ (budget communal pour l'étude)	SPW-Mobilité et infrastructure	A déterminer
1.7. Réhabilitation du presbytère de Warnant-Dreye	683.495€ (partie multiservices) 232.638€ (partie logement)	DR	80% + 50%
Projet 2.5. Espaces de rencontre pour les jeunes villersois	Pas d'estimation réalisée	Via ECETIA	/

Année 2023

1.4. Parc Grandgagnage de Vaux-et-Borset en lieu de convivialité	Estimation 374.676,50€ (hors aménagement voiries)	FP : (hors des	DR	80%
			Espaces verts	65%
			Infrasport	A déterminer
1.8 et 2.13 Pôles Villers@work Ancienne administration communale	Estimation FP : 397.893,38€	1.8 :	DR	80% + 50%
			2.13 :	SPW-DGO1 A déterminer
	Estimation FP : non déterminé			

Année 2024

1.5. Cœur de village de Fize-fontaine	Estimation 639.545,50€	FP : DR	60%
---------------------------------------	---------------------------	---------	-----

Suite à des questionnements sur les budgets, il y a en effet des estimations qui n'avaient pas été mises à jour (*voir tableau en vert pour la valeur corrigée*).

Le rapport annuel tel que présenté ne fait pas d'objection moyennant les corrections dans les estimatifs.

3. Projet du presbytère retravaillé suite à la consultation du 2 décembre

Après rappel des étapes déjà réalisées sur le projet, les résultats de la consultation réalisée à Warnant en décembre 2022 sont présentés.

Les options d'aménagement pour l'ensemble du bâtiment se divise en deux grandes parties :

1) L'aménagement d'un espace multiservices avec plusieurs fonctions

- Bistrot du terroir : espace détente, dégustation, produits régionaux, service plat à emporter, ...
- Services de proximité : dépôts de pains, comptoir/ point relais produits locaux, service bancaire, dépôts colis.
- Espace rencontre : polyvalent, espace d'exposition mise en valeur artisans locaux, exposition)
- Point-relais « patrimoine-tourisme » : développement tourisme rural, dépôt brochure, location vélo

2) L'aménagement d'un logement

- Une unité locative
- Personne seule, jeunes.

Le programme des travaux est détaillé pour chaque espace et abords.

Les tableaux des estimations sont enfin présentés :

- Partie multiservices : un montant total TVA comprise de 683.495€ dont 80 % de subsides
- Partie logement : un montant total TVA comprise de 232.638€ dont 60 % de subsides

La partie subside est sous réserve du positionnement de la région lors de la réunion de coordination.

Enfin, le projet est justifié par rapport à son contexte à l'échelle du village et des villages voisins afin de tenir compte de potentialités et activités en lien avec la future activité.

Remarques :

- *Fernand fait remarquer le budget conséquent de la rénovation et réaffectation du bâtiment. Pourquoi investir autant dans cette rénovation alors que la commune pourrait revendre et utiliser ce budget pour d'autres projets.*
- *Pierre Rosoux rejoint cette inquiétude en mettant en garde l'insécurité que ce projet fonctionne : c'est un fameux pari.*
- *Magali réagit sur l'intérêt de ce projet qui va voir un impact sur les différents villages du Nord de l'entité : mise en place de services de proximité, développement d'un lieu convivial avec le bistrot du terroir, accessibilité à vélo.*
- *Aymeric fait une analogie avec le Vieux Haneffe qui fonctionne très bien et représente un plus pour le développement local, pour les jeunes également.*
- *François Wautelet rappelle les éléments qui ont été pris en compte dans le projet :*
 - *Ce serait regrettable de revendre un bâtiment communal bien localisé dans le centre du village et de plus repris à l'inventaire du patrimoine communal.*
 - *Une étude a d'ailleurs été réalisée pour s'assurer de la « santé » du bâtiment avant d'investir. Cette étude confirme que le bâtiment est sain, juste quelques traces d'infiltration remarqués au niveau de la toiture.*
 - *Le potentiel touristique présent à Warnant mise en avant dans de nombreux ouvrages : les nombreuses fermes en carré, le château, les promenades, ...*
 - *Cet espace permettrait de soutenir la vente locale de produits locaux (exemple ferme Cadidat et autres) qui n'arrive pas toujours à assurer la production et la vente au sein de l'exploitation.*
 - *L'importance de voir l'investissement non pas que dans un bâtiment mais dans un projet pour le développement local et rural.*
- *Une précision est apportée par rapport au camping-car, le but n'est pas d'aménager une zone de vidange au niveau du presbytère, d'autres endroits plus pertinents peuvent être aménagés dans ce sens à proximité. Nicolas Bleret précise que la proposition lors du groupe de travail venait du fait de tenir compte de ce tourisme qui permet d'amener des visiteurs (tourisme rural).*
- *Pour les membres de la CLDR, il est important d'assurer la dynamique et garantir que le lieu vive vu l'investissement conséquent.*
Rappel par la FRW que les bénéfices générés par la location des espaces (logement, multiservices) doivent être réinjectés dans d'autres projets du PCDR (proportionnellement à la subvention accordée).

Afin de pouvoir introduire une demande à la session d'octobre 2022 :

- Finalisation actualisation de la fiche suite aux remarques : mars 2022
- Approbation par le Collège
- Réunion avec les pouvoirs subsidiants : Avril 2022
- Rapport de l'administration + passage de la convention au conseil communal : mai-juin 2022

4. Préparation des projets à venir

Cécile présente le groupe de travail mobilité piétonne qui sera mis en place le 28 mars prochain. L'objectif est de créer un réseau piéton fonctionnel et sécurisé au sein des cœurs de village. Vu les objectifs similaires avec d'autres commissions communales, l'appel est aussi

lancé au sein de la CCATm et du conseil consultatif des aînés. Ouverture également aux citoyens intéressés via le site internet et réseaux sociaux.

L'appel est lancé aux membres de la CLDR qui souhaitent s'y investir.

Voici le récapitulatif des groupes qui seront organisés cette année :

- GT Mobilité piétonne : première réunion 28/03
- GT Sablière : volet didactique + actions du PCDN - subsides BiodiverCité (mars-juin 2022)
- Continuité de la Commission agri-rurale
- 5-6 Mai : Rassemblement ambassadeur de la propreté pour la coordination et mise en valeur des actions Bewapp au niveau communal

Pas de divers.

La réunion se clôture à 21h45

Pour le secrétariat de la CLDR,
Aurélie Vandenberg

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Aurélie Vandenberg
(Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.25 ou par courriel : a.vandenberg@frw.be
Ou Cécile Charlier (agent relais de l'Opération) au 085/61.62.78 ou cecile.charlier@villers-le-bouillet.be*